



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 34262

Texte de la question

Les salons d'artistes du Grand Palais se déroulent quai Branly depuis 1993, où les conditions matérielles et financières sont ruineuses malgré l'aide substantielle du ministère de la culture. Ces coûts insupportables immédiatement répercutés sur les cotisations des artistes exposants ont pour effet la mise à l'écart de tous ceux dont les revenus sont modestes et des nombreux artistes étrangers. La fermeture prochaine de l'espace Eiffel/Branly - fin 2000 - sera l'occasion d'une nouvelle déportation des salons. On sait que des travaux d'aménagement de l'aile sud du Grand Palais peuvent être entrepris et réalisés rapidement à un coût bien moindre que celui de l'hébergement des salons dans un espace privé (type Carrousel du Louvre ou autre) durant les travaux du Grand Palais, c'est-à-dire six années, fatales pour les salons et pour les artistes. M. Jacques Le Nay demande à Mme la ministre de la culture et de la communication s'il est prévu que soit rapidement aménagée pour eux l'aile sud du Grand Palais et si les anciennes conditions d'un loyer convenable et accessible aux artistes seront maintenus, ou bien si l'on poursuivra cette indigne politique d'anéantissement des salons par un loyer inaccessible, comme cela se produit actuellement quai Branly.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication tient au préalable à préciser tout l'intérêt qu'elle porte aux salons qui représentent un moyen important pour les artistes de se faire connaître du public, comme des critiques d'art, des collectionneurs et des galeries. Pour ce qui est du Grand Palais, la ministre est en mesure d'indiquer que la rénovation du Grand Palais va entrer dans une phase active à la fin de cette année. La première tranche de travaux relative à la restauration du bâtiment porte sur la consolidation des fondations et structures de la partie sud et de la nef. Il s'agit de remédier aux profonds désordres qui affectent le Grand Palais du fait de l'affaissement progressif de l'aile sud, le long de la Seine. Les travaux, dont le montant s'élève à 400 MF, comportent trois ensembles : la consolidation des fondations de la totalité de la nef et de l'aile sud, la rénovation des charpentes de la nef et la restauration des toitures de la nef et de l'aile sud. Lourde et complexe, cette opération interdit une occupation, même partielle, des locaux avant la fin du chantier. Le risque encouru par les usagers du site ne permettrait d'ailleurs pas d'obtenir les autorisations administratives nécessaires. A cet égard, la ministre rappelle qu'avant même le commencement des travaux l'état sanitaire de l'aile sud du Grand Palais avait imposé un déménagement des services de la direction régionale des affaires culturelles de l'Île-de-France, de l'université Paris IV et du restaurant universitaire du CROUS. Il n'est pas contestable que le délai qui s'est écoulé entre la fermeture de la nef et l'engagement des travaux de consolidation des fondations et structures du Grand Palais, lié à une absence de financement de cette opération impérative dans les lois de finances antérieures à 1998 et à des difficultés d'exécution du marché de maîtrise d'oeuvre, aujourd'hui aplaniées, aura pour conséquence de retarder le moment auquel les salons d'artistes pourront à nouveau être accueillis au Grand Palais. La ministre tient toutefois à assurer l'honorable parlementaire de la vigilance qu'elle porte à une exécution des travaux conformément à leur calendrier prévisionnel, en vue notamment de permettre une réintégration des salons d'artistes, comme telle est la vocation du Grand Palais. En ce qui concerne la localisation des salons (après la fermeture du site Eiffel Branly prévue fin 2000) et des coûts de location des lieux pouvant les accueillir, on précisera que des négociations sont en cours entre le ministère et divers gestionnaires de lieux à des conditions veillant à ne pas pénaliser les salons. Cette hypothèse devrait se traduire

par le maintien d'une contribution du ministère visant à prendre en charge une part importante du coût de location. Les responsables des salons seront associés aux décisions qui pourront être prises.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34262

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 août 1999, page 5112

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6028